



Paris, le 30 septembre 2022

Monsieur Pap Ndiaye  
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

**Objet : Préavis de grève**  
Lettre AR recommandée :

Monsieur le ministre,

En application de la loi du 19 octobre 1982 et du décret n° 2008-1246 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, nous vous informons que la fédération des Sgen-CFDT dépose un préavis de grève pour le :

**Mardi 18 octobre 2022**

Motifs :

Le Sgen-CFDT demande une clarification du cadre des discussions sur la voie professionnelle.  
Le Sgen-CFDT revendique :

- Une évaluation partagée avec les personnels des précédentes réformes
- Une reconnaissance de l'ensemble des missions assurées par les personnels des LP
- Une amélioration des PFMP plutôt qu'une augmentation de leur durée
- Des moyens humains et adaptés pour répondre aux publics accueillis
- Des moyens financiers pour compenser la baisse de la taxe d'apprentissage

Le Sgen-CFDT refuse :

- L'augmentation de 50 % de la durée des PFMP
- Une nouvelle baisse des heures d'enseignements
- Une mise en œuvre précipitée d'une énième réforme pour septembre 2023

Cela amplifierait la dégradation progressive des conditions de travail sans permettre à la voie professionnelle d'améliorer la réussite des élèves et apprenti.e.s en termes d'insertion professionnelle ou de poursuite d'étude.

Ce préavis de grève concerne l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Il prend effet à compter du 17 octobre 2022, soit la veille au soir à la prise de fonction de certains personnels.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de mes sentiments déférents.

Catherine Nave-Bekhti  
Secrétaire générale du Sgen-CFDT